



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Déclaration de naissance ou reconnaissance d'un enfant : quelle différence ?

Vérfifié le 21 novembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de la justice

La déclaration de naissance est obligatoire alors que la reconnaissance d'un enfant relève d'une démarche volontaire du père.

### Différences entre reconnaissance d'enfant et déclaration de naissance

Démarche	Reconnaissance d'enfant	Déclaration de naissance
Initiative	Démarche volontaire	Démarche obligatoire (sous peine de sanction pénale)
Délai	À tout moment	Dans les 5 jours suivant la naissance
Objectif	Déclarer sa paternité (concerne le père non marié)	Déclarer la naissance d'un enfant
Qui peut faire la démarche ?	Le père (ou la mère en cas d'accouchement sous X)	Le père ou toute personne ayant assisté à l'accouchement
Procédure	<a href="#">Démarche pour reconnaître un enfant</a>	<a href="#">Déclarer officiellement la naissance d'un enfant</a>

➔ **A savoir** : le père peut reconnaître l'enfant le jour de la déclaration de naissance.

#### Textes de référence

- Code civil : articles 55 à 59 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006420884&idSectionTA=LEGISCTA000006149970&cidTexte=LEGITEXT000006070721)  
*Déclaration de naissance*
- Code civil : articles 62 et 62-1 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000020123563&idSectionTA=LEGISCTA000006150517&cidTexte=LEGITEXT000006070721)  
*Reconnaissance (contenu)*
- Code civil : articles 316 à 316-5 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037399055)  
*Reconnaissance (formalités)*
- Code pénal : articles R645-3 à R645-6 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165448&cidTexte=LEGITEXT000006070719)  
*Sanction pénale*